

LA POLICE DE LA LIBERTÉ EN ÉCONOMIE DE MARCHÉ

Quelle(s) contrainte(s) pour quelle(s) liberté(s) ?

Jeudi 21 novembre 2019

(Amphi x)

8h30

Café d'accueil

(Salle XXXX)

09h30

Ouverture par Jean-Paul LECOQ, député de Seine-Maritime

Présidence : Christian MICHAUT, président de la Chambre régionale des comptes de Normandie

Fabien BOTTINI : *La police, la liberté et... des gilets jaunes*

Christian CHEVANDIER : *Les polices et le peuple depuis le Second Empire*

Elodie CRETEAU : *La police des foires et marchés*

Pause (11h00)

Présidence : Dominique CUSTOS

Jacques CHEVALLIER: *La régulation, alternative à la police économique ?*

Arnaud SÉE : *La liberté d'entreprendre dans la jurisprudence constitutionnelle*

Alain MOYRAND : *La régulation de la concurrence en Polynésie-française et en Nouvelle-Calédonie*

Débat avec la salle

12h30-14h00 : Pause déjeuner

Ouverture par Agnès CANAYER, Sénatrice de Seine-Maritime

Présidence : Michel BOUVIER, Professeur Émérite des Universités, président de la FONDAFIP

Francis DELAPORTE (Président de la Cour administrative du Luxembourg) : *La liberté sous le prisme triangulaire sécurité-sureté-police : glissements étymologiques mis en exergue par la jurisprudence de la Cour administrative du Grand-Duché de Luxembourg*

Bertrand FAURE : *Les nouveaux schémas régionaux: une liberté locale sous contrôle?*

Raphael RENEAU : *La libre administration des collectivités territoriales : une liberté sous la (les) contrainte(s) de l'indivisibilité ?*

Pause (16h30)

Présidence : Jenny GRAND d'ESNON, Présidente du Tribunal administratif de Rouen

Jacques CAILLOSSE: *La police de la liberté chez Foucault*

Guy QUINTANE : *Valéry Giscard d'Estaing et l'harmonie des libertés*

Léo VANIER : *La liberté de la police*

Jean-François KERLÉO : *La police morale*

Vendredi 22 novembre 2019

(Amphi x)

8h30

Café d'accueil

(Salle XXXXX)

9h00

Présidence : Marie-Christine Esclassan

Amandine CAYOL : *La marchandisation du corps humain*

Marc DEBENE : *La régulation de la liberté d'enseignement, entre police et marché*

Matthieu MAISONNEUVE : *La police du marché sportif*

Philippe GAST : *La police du religieux*

Pause (10h30)

Présidence : Gourmo LÔ

Mamadou BEYE : *La police de l'urbanisme*

Gilles LEBRETON : *La police administrative au service de l'ordre public économique*

Denis EDOUARD : *La police du développement économique*

12h30-14h30 : Pause déjeuner

Présidence : Stanislas Lucienne, vice-président régional du SNDGCT

Michel BRUNO : *Existe-t-il une véritable police de la liberté relative au marché intérieur de l'UE ?*

Catherine PUIGELIER : *Police ou violence de la liberté de la recherche scientifique ?*

Lucien CASTEX : *La police de l'internet*

Bruno DAUGERON : *Rapport de synthèse*

SYNOPSIS : "La mondialisation contraint les États à libéraliser leur économie. La France n'échappe pas à ce phénomène. Mais elle opère une libéralisation « à la française » dans lequel l'administration est garante de la bonne application des nouvelles règles du jeu. Celle-ci assure la police de la liberté, dans la mesure à la fois où elle contribue au libre jeu de l'offre et de la demande par l'exercice de ses pouvoirs de réglementation, de régulation et de sanction. Ses prérogatives sont pensées comme une garantie de la bonne marche des affaires. Mais leur exercice est parfois jugé contre-productif par les opérateurs

économiques ou les consommateurs pour qui ce système combine parfois le pire de l'économie libre de marché et de l'économie administrée. Ce qui peut nuire à l'attractivité et à la compétitivité française au niveau international et européen, comme le montre les blocages liés au mouvement des gilets jaunes et son impact sur la croissance économique.

Fort de son expertise sur la relation État-marché – acquise à l'occasion de précédents colloques (*Le régionalisme et ses limites. Regards croisés franco-kazakhs*, Bruxelles, Peter Lang 2016 ; *L'État interventionniste*, Paris, L'Harmattan 2012 ; *Les évolutions des modes de financement de l'action publique*, Paris, L'Harmattan 2014 ; *Néolibéralisme et droit public*, Paris, Mare & Martin 2017 ; *Néolibéralisme et américanisation du droit*, Paris, Mare & Martin 2019) –, le LexFEIM de l'Université Le Havre-Normandie entend apporter sa contribution à ces réflexions.

L'objet du colloque sera tout à la fois de faire le diagnostic des problèmes soulevés et de réfléchir aux réformes à mener pour trouver un meilleur équilibre entre libéralisation et régulation de l'économie, notamment en mobilisant les ressources du droit comparé".

Comité scientifique : Fabien BOTTINI et Bruno DAUGERON.

Pour tout contact : Laboratoire LexFEIM

Mme Nathalie ZÉMIAC

nathalie.zemiak@univ-lehavre.fr